

LEGENDE PAG 1981

APPROUVE LE 04/02/1981

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- RW Reines Wohngebiet
- W Wohngebiet
- M Mischgebiet
- G Geschäftsgebiet
- GW Gewerbe und Industriegebiet
- I Industriegebiet
- OG Gebiete für öffentliche und private Einrichtungen allgemeinen Nutzens
- A Ausseres Baugebiet

- I - VIII Geschosszahl
- oB - Offene Bauweise
- hB - Halboffene Bauweise
- gB - Geschlossene Bauweise
- SB - Bauweise mit Sondercharakter
- et - etzel Bauweise

Zones superposées

- Z1 Zone de servitude urbanisation "Zone de rencontre et de récréation"
- Z2 Zone de servitude urbanisation "Maisons unifamiliales"

Zones destinées à rester libres

- GR Grünflächen mit Bauverbot
- OF Freiflächen mit Zweckbauten
- O Oedlandgebiet
- KLG Kleingarten und Gartengebiet
- BV Bauverbotszonen
- GG Gebiete für Gemeindebedarf
- E Erntegebau
- B Baumbepflanzung

- Aussenre Bebauungsgrenze
- Innere Bebauungsgrenze

LEGENDE PAG 2007

APPROUVE LE 02/05/2007

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (Art.11)

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2

Zones mixtes (Art.12)

- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art.13)
- ZAE Zones d'activités économiques (Art.14)

Zones destinées à rester libres

- ZPav Zones de parc (Art.35)

Zones superposées

- Z1 Zones soumises à un plan directeur (Art.40)
- Z2 Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier (Art.27 de la loi)
- Z3 Délimitation des plans d'aménagement particulier

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

- ZAE Zones d'activités économiques à caractère régional (Art.60)

LEGENDE PAG 2011

Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-C Zone mixte urbaine centrale

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
	max.	min.	
COS	max.	min.	CUS
CSS	max.	min.	DL

Zones superposées

- Z1 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

LEGENDE PAG 2017

Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones superposées

- Z1 Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
- Z2 Secteur protégé de type "environnement construit"
- Z3 Construction à conserver
- Z4 Cité ou colonie à conserver
- Z5 Façade à conserver
- Z6 + 1 niveau autorisé

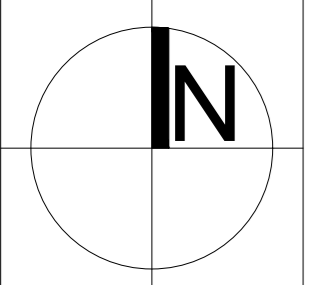
CHACQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS. CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR. CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SANS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2000) - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.

MAÎTRE DE L'OUVRAGE:
Administration Communale de Differdange
40, Av. Grande-Duchesse Charlotte
L-4530 Differdange

PROJET:
Modification ponctuelle du PAG
Protection

DATE	DESSINÉ	CONTRÔLE	ECHELLE	FORMAT	DATE INDICE	N° INDICE
21 JUNI 2017	BNG/FB	AD	1/2500	AD	21 JUNI 2017	02



Plan d'Aménagement Général

FIGHER: 15RVL04DATA.EPOISSERS.PAG-DIFFERDANGE.PAG-13-B-34607.MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG543_2017.MCPO.PROTECTION170621.543_EP_MODIF_PAG_MODIF_SECTEURS_PROTEGES.DWG

OBJET: ESPACE & PAYSAGES
LASAUWAGE
MODIFICATION PONCTUELLE
PAG MODIFIE

376
6